

## Les cotisations membres GastroSuisse 2024

	Catégorie	Masse salariale AVS, salaire de l'entrepreneur incl. en CHF*	Cotisation annuelle GastroSuisse en CHF	Cotisation annuelle association cantonale	Cotisation annuelle section
Etablissement individuelle	A	1–100 000	193.–	Différente selon le canton	Différente selon la section
	B	100 001–300 000	288.–		
	C	300 001–500 000	309.–		
	D	500 001–1 000 000	330.–		
	E	> 1 000 000	351.–		
Etablissement de groupe	F	< 1 000 000	525.– forfataires + 88.– par établissement		
	G	> 1 000 000	1 050.– forfataires + 88.– par établissement		

\* La cotisation se fonde sur la masse salariale annuelle de l'année d'exploitation précédente après clôture du bilan, selon les renseignements fournis par GastroSocial. Elle se base sur une estimation pour l'année d'adhésion.

### Des questions sur l'adhésion à GastroSuisse?

GastroSuisse InfoCenter  
T 0848 377 111  
[members@gastrosuisse.ch](mailto:members@gastrosuisse.ch)  
[www.gastrosuisse.ch](http://www.gastrosuisse.ch)